

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013

RENDU PUBLIC LE 27/09/2013

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 juin 2013 .

1 A 5) FINANCES

1/Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, la décision modificative n°1 du budget 2013 (budget principal) arrêtée comme suit :

Section de fonctionnement

| DEPENSES | | 161 000 € | RECETTES | | 161 000 € |
|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Chapitre | Article | Montant | Chapitre | Article | Montant |
| 011 | 6042 | - 183 333 € | | 73111 | 42 000 € |
| 65 | 6534 | 48 000 € | 73 | 7368 | 50 000 € |
| | 6542 | 3 000 € | | Total 73 | 92 000 € |
| | Total 65 | 51 000 € | 74 | 7473 | 10 000 € |
| 012 | 6218 | 2 846 € | | 7478 | 50 000 € |
| | 6331 | 2 682 € | Total 74 | 60 000 € | |
| | 6332 | - 771 € | 77 | 7788 | 9 000 € |
| | 6336 | 13 € | | | |
| | 64111 | - 36 790 € | | | |
| | 64112 | - 8 475 € | | | |
| | 64116 | 2 479 € | | | |
| | 64118 | - 16 611 € | | | |
| | 64131 | 159 574 € | | | |
| | 6451 | 121 791 € | | | |
| | 6453 | - 71 297 € | | | |
| | 6455 | - 20 000 € | | | |
| | 6458 | 6 852 € | | | |
| | 64731 | 62 235 € | | | |
| | 6488 | 2 805 € | | | |
| Total 012 | 207 333 € | | | | |
| 023 | 023 | 86 000 € | | | |

Section d'investissement

| DEPENSES | | 527 658 € | RECETTES | | 527 658 € |
|----------|------------------|--------------------|----------|------------------|------------------|
| Chapitre | Article | Montant | Chapitre | Article | Montant |
| 16 | 1641 | 25 000 € | 021 | 021 | 86 000 € |
| 20 | 2031 | 31 000 € | 041 | 2031 | 71 658 € |
| 21 | 2111 | - 255 000 € | | 275 | 370 000 € |
| | 21533 | - 13 308 € | | Total 041 | 441 658 € |
| | 2184 | 30 000 € | | | |
| | Total 21 | - 238 308 € | | | |
| 23 | 238 | 13 308 € | | | |
| 27 | 275 | 255 000 € | | | |
| 041 | 21312 | 4 082 € | | | |
| | 21318 | 25 038 € | | | |
| | 2138 | 2 392 € | | | |
| | 2151 | 16 957 € | | | |
| | 2152 | 902 € | | | |
| | 238 | 19 306 € | | | |
| | 2115 | 372 981 € | | | |
| | Total 041 | 441 658 € | | | |

2/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 16 631,67 euros figurant sur l'état dressé par le Trésorier de la Commune de Bagneux.

3/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour les années 2008 à 2013 pour un montant de 9 182,20 euros.

4 à 5/ Le Conseil Municipal a attribué, à la majorité absolue, des subventions municipales exceptionnelles pour 2013 pour les associations suivantes :

- Les Associations de Bagneux pour 600 euros
- Les Amis des chats libres pour 1 000 euros

6 A 8) EDUCATION

6/ Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, d'organiser le temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de Bagneux, de la façon suivante à la rentrée de septembre 2014 :

- Pour toutes les écoles, trois heures d'enseignement auront lieu le matin de 9h à midi, les lundi, Pour les écoles du groupe 2 les cours auront lieu l'après-midi de 13h30 à 15 heures les mardi et vendredi, et de 13h30 à 16h30 les lundi et jeudi. mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- Pour les écoles du groupe 1 les cours auront lieu l'après-midi de 13h30 à 15 heures les lundi et jeudi, et de 13h30 à 16h30 les mardi et vendredi.
-

Des activités périscolaires éducatives d'une durée d'une heure trente seront proposées aux enfants après les cours à 15 heures et jusqu'à 16h30.

7/ Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, autorisation à Madame le Maire de signer la convention de municipalisation des crèches départementales des Rosiers et Prokofiev . Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2014 et s'exécutera sur les années 2014 à 2028.

8/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention 2013 à passer avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France relative à l'octroi d'une subvention

de 750 euros au titre des actions 2013 « permis piéton » menées auprès des écoles de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

9) ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le Contrat de Développement Territorial et a autorisé Madame le Maire à le signer.

10) MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

Le Conseil Municipal a revalorisé, à l'unanimité, les tarifs de la taxe d'animation pour 2013 comme suit :

- pour les abonnés : le mètre linéaire par séance : 0,27 euros HT
- pour les non abonnés : le prix forfaitaire par séance : 1,13 euros HT

11 A 14) RENOUVELLEMENT URBAIN

11/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité du dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'ANRU dans le cadre du projet de renouvellement urbain et social (PRUS) du quartier Nord de la Ville de Bagneux.

12/ Le Conseil Municipal s'est engagé, à la majorité absolue, à participer financièrement à l'opération de construction de 30 logements sociaux menée par la SEMABA, avenue Louis Pasteur à hauteur de 166 155 euros.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le transfert à titre gratuit de la propriété du terrain d'assiette ainsi que du CSC Gueffier, cadastré section AQ n°360, 367, 370, 363, 365 d'une superficie de 1 724 m². Les émoluments inhérents à cette rétrocession d'un montant de 86 000 euros seront à la charge de la Commune de Bagneux. Il a autorisé Madame le Maire à signer les actes authentiques en découlant.

14/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire et/ou son/sa représentant(e) à siéger en assemblée générale de l'AFUL « LA FONTAINE », à prendre part au vote concernant les questions relatives au chauffage sur le périmètre, à régler les frais et charges liées au CSC Gueffier selon les statuts de l'AFUL et a autorisé Madame le Maire à signer la convention tripartite AFUL LA FONTAINE – DALKIA - VILLE DE BAGNEUX concernant la facturation directe par la société DALKIA concernant le règlement du chauffage.

15 A 19) AMENAGEMENT URBAIN

15/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le projet d'accord de coopération en vue de la réalisation d'études sur le Parc Robespierre et ses abords entre la société du Grand Paris et la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire de le signer.

16/ Le Conseil Municipal a constaté, à la majorité absolue, la désaffectation et a prononcé le déclassement de la parcelle cadastrée section R n°168 d'une superficie de 2 146 m² sise avenue Aristide Briand sans numéro.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la cession à la SEMABA de la parcelle cadastrée R n°168 pour une superficie de 2146 m² appartenant à la Commune de Bagneux au prix de 1,8 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les frais d'actes inhérents à l'acquisition. Il a autorisé Madame le Maire à signer l'acte notarié en découlant.

18/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à :

- lancer les études préalables à la modification du périmètre de sauvegarde de l'artisanat et du commerce, avec pour finalité la réalisation d'un rapport sur le commerce balnéolais.

- Consulter les chambres consulaires sur l'opportunité d'une modification de ce périmètre sur la base dudit rapport.

L'opportunité d'une extension du périmètre, en plus du périmètre actuel couvrant une partie du centre ville sera étudiée notamment sur les quartiers nord de la Ville, aux alentours du Rond-Point des Martyrs de Chateaubriand et des avenues Pasteur, Barbusse, Victor Hugo et Verdun.

19/ Plan local d'urbanisme – Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, une modification simplifiée du PLU afin d'intégrer au règlement du PLU les dispositifs de majoration de la constructibilité. La présente délibération est mise à disposition du public ainsi qu'un registre pour un mois afin de recueillir les observations au service de l'Aménagement Urbain à l'Hôtel de Ville. Les observations du public peuvent également être adressées par courrier à l'attention de Madame le Maire.

20 A 39) SERVICES TECHNIQUES

20/ Marché de chauffage pour les bâtiments et équipements communaux - Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°2 au marché n°172501 passé avec la société Dalkia France relatif à la fourniture de chauffage et prestations diverses pour les bâtiments et équipements communaux et a autorisé Madame le Maire à le signer.

21/ Marché de travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux – lot Serrurerie. Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°323904 passé avec la société ERI portant le montant du marché à 410 000 euros HT soit une augmentation de 60 000 euros et a autorisé Madame le Maire à le signer.

22 à 38/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter des subventions pour différentes opérations :

Conseil Général

Grosses réparations dans différentes écoles :

- 22) à l'école Maurice Thorez
- 23) à l'école Paul Vaillant Couturier
- 24) bâtiment principal à l'école Henri Wallon
- 25) à l'école Albert Petit
- 26) à l'école Henri Barbusse

Rénovation dans l'école :

- 27) bâtiment de restauration à l'école Henri Wallon

Travaux d'aménagement de locaux :

- 28) pour l'extension de l'école Maurice Thorez
- 29) pour l'extension de l'école Paul Vaillant Couturier
- 30) pour l'extension de l'école Marcel Cachin
- 31) pour l'application de la réforme des rythmes scolaires sur divers sites

Travaux de rénovation dans les cours :

- 32) de l'école maternelle Henri Wallon
- 33) de l'école élémentaire Henri Wallon

Création de terrains multisports - Subventions/Conseil Général/CNDS :

- 34) Terrain dans le quartier sud (Conseil Général)
- 35) Terrain dans le quartier sud (CNDS)
- 36) Terrain dans le quartier nord (Conseil Général)
- 37) Terrain dans le quartier nord (CNDS)

Etude préalable pour la restauration des extérieurs de l'église Saint-Hermeland

- 38) Autorisation donnée à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Direction des Affaires Culturelles

39/ Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue du 10 juin au 10 juillet 2013 relative à la demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage de recherche géothermique, le Conseil Municipal a été informé de l'avis rendu par le commissaire-enquêteur. Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de l'avis favorable rendu par le commissaire-enquêteur et de la réserve émise portant sur la prise en compte des nuisances liées au bruit, à la propreté et aux passages des poids lourds pendant la phase travaux.

40) CESSION

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à céder, à titre onéreux, à la société DUMERY, les véhicules et engins municipaux suivants :

| Numéro d'inventaire | Type | Modèle | Marque | Numéro de série | Valeur de cession |
|----------------------------|---------------------|---------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| 4 | Véhicule léger | Super 5 | Renault | VF1C4010508374612 | 200,00 € TTC |
| 29 | Véhicule léger | Super 5 | Renault | VF1C4010401855645 | 200,00 € TTC |
| 99 | Véhicule léger | Super 5 | Renault | VF1C4010401854666 | 100,00 € TTC |
| 78 | Véhicule léger | R19 | Renault | VF1L5370502919175 | 200,00 € TTC |
| 139 | Engin | Tracteur | John Deer | 2653 A | 250,00 € TTC |
| 125 | Engin | Pelle | Case | CK 13 1355682 | 1500,00 € TTC |
| 63 | Véhicule utilitaire | Trafic | Renault | VF1TBX60515055632 | 200,00 € TTC |
| 4270 | Véhicule utilitaire | Master Baché | Renault | VF1FB30A509147180 | 500,00 € TTC |
| 3931 | Véhicule utilitaire | Express | Renault | VF1F4040406117282 | 100,00 € TTC |

41 A 42) CITOYENNETE

Le Conseil Municipal a accepté et a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour le Centre Social et Culturel Jacques Prévert et la Fontaine Gueffier

43 A 44) JEUNESSE

43/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros aux jeunes diplômés et aux jeunes majeurs balnéolais.

44/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'attribution d'une allocation de rentrée scolaire étudiante, sans conditions de ressources, à chaque jeune balnéolais jusqu'à 25 ans qui poursuit des études après le baccalauréat. Les conditions d'attribution sont définies de la façon suivante :

- que l'étudiant soit domicilié à Bagneux,
- que l'étudiant soit âgé de moins de 26 ans (date du 25^{ème} anniversaire),
- que l'étudiant soit titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau IV (bac obtenu à l'étranger ou diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU),
- que l'étudiant présente un certificat de scolarité attestant de son inscription dans un cursus de formation pour l'obtention d'un diplôme homologué au niveau III minimum (bac + 2) en dehors d'un contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le montant de l'allocation est fixé à 92 euros.

45) CULTURE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement du concours photo organisé pour les 10 ans de « Si t'es même » - Edition 2013. Il a autorisé Madame le Maire à attribuer conformément au règlement aux lauréats les prix suivants :

- premier prix : 9 invitations
- deuxième prix : 4 invitations
- troisième prix : 2 invitations.

Le choix des lauréats sera décidé par un jury.

46 A 58) CULTURE

46 à 57/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les postes suivants :

- un emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de responsable administratif et financier pour la Direction du Personnel d'Entretien
- un emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de conseillers de prévention pour la Direction des Ressources Humaines
- un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour la Direction des Ressources Humaines
- un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe pour la Direction de l'Education – Secteur Petite Enfance
- un emploi de puéricultrice de classe normale pour exercer les fonctions de directrice adjointe de la crèche des Petits Moulins pour la Direction de l'Education – Secteur Petite Enfance
- Un emploi d'Educateur de jeunes enfants pour la Direction de l'Education – Secteur Petite Enfance
- Un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la Direction de l'Espace Public et de l'Environnement – Secteur Espaces Verts
- Un emploi de chirurgien dentiste à temps complet et un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet de 16 heures hebdomadaires pour le Centre Municipal de Santé
- Un emploi de cadre de santé rééducateur exerçant les fonctions de kinésithérapeute à temps non complet de 24 heures hebdomadaires pour le Centre Municipal de Santé
- Modification du taux d'emploi de deux emplois à temps non complet pour le Centre Municipal de Santé
- Un emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale pour le Centre Municipal de Santé
- Deux emplois d'attaché pour les directions de l'Education et de la Citoyenneté Vie des Quartiers

58/ Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, le régime indemnitaire applicable aux agents territoriaux de la Ville de Bagneux du cadre d'emplois des cadres de santé rééducateurs et des médecins.